

Tolérance zéro pour les habitations vétustes

Entre 2002 et 2005, le nombre d'immeubles frappés par un arrêté de péril a grimpé de 163 % et les chiffres de 2006 devraient doubler. Mais les rénovations restent difficiles et le relogement hasardeux

Robert et Rose-Marie habitent là depuis 40 ans. Une vie. Du jour au lendemain, il leur a fallu plier bagages, tirer un trait sur leurs habitudes et leur quotidien. Le petit appartement des Giovane, rue François-Bazin (1^{er}), à deux pas de la gare Saint-Charles, venait d'être frappé par un arrêté de "péril imminent". En deux mots, ils devai-

"Le souci, c'est qu'il y a une très forte pression de ces enfants de marchands de sommeil pour que les locataires gardent le silence"

ent quitter leur logement et sans doute l'oublier pour toujours (lire ci-contre).

Hier, l'évacuation de cet immeuble branlant illustre bien la volonté de multiplier les arrêtés de péril contre les logements présentant un danger pour l'intégrité de leurs occupants. Selon Philippe Berger, adjoint au maire en charge de la prévention des risques, présent sur les lieux hier, les chiffres n'ont pas cessé de grimper : "En 2002, il n'y

avait 100 arrêtés de péril imminent à Marseille ou à Paris incitant à davantage d'interventions pour identifier et réhabiliter ces immeubles qui menacent de s'effondrer ou qui restent privés des normes de sécurité les plus élémentaires.

Une cellule spécialisée, "Sécurité des constructions" se déplace et réalise une étude, chaque fois qu'un bâti suspect est dénoncé. Composée de deux ingénieurs, d'un architecte et de deux techniciens, elle doit évaluer le degré de dangerosité, avant de préconiser le type d'arrêté à prévoir (lire ci-dessous).

Aujourd'hui, selon la municipalité, il resterait environ 200 immeubles, essentiellement dans le centre-ville, présentant un risque.

Mais une fois le diagnostic établi et les occupants évacués, le travail ne fait que commencer. Il faut d'abord trouver un nouveau logement. Une étape difficile, quand l'on connaît l'état du marché de l'immobilier. "Nous essayons d'avoir un maximum de logements-relais, plaide Philippe Berger. On a un projet au Canet avec la Sonacotra, mais qui se heurte au refus de la mairie de secteur. De toute façon, c'est toujours au propriétaire de financer le nouveau logement, alors que les locataires



Hier, sept familles, dont 10 adultes et six enfants, ont été évacuées de leur immeuble de la rue François-Bazin. Elles ont dû passer leur première nuit à l'hôtel.

Photo Patrice MAGNIEN

